



APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
CONSULTATION D'ENTREPRISES

**RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE  
DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE  
DE LA SAEM EURALILLE**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES  
ENTREPRISES**

**Contrat**

**Règlement de consultation**

**Cahier des Clauses Techniques**



**RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE  
DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE  
DE LA SAEM EURALILLE**

**CONTRAT**

# RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE DE LA SAEM EURALILLE

## CONTRAT

Organisme satellite de Lille Métropole Communauté Urbaine, la Société Anonyme d'Economie Mixte Euralille est reconnue pouvoir adjudicateur par l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 et son décret d'application 2005-1742 du 30 décembre 2005.

Conformément à la législation en vigueur et à ses procédures internes, la SAEM Euralille organise une consultation d'entreprises en vue de renouveler l'ensemble de son installation informatique.

Forte d'une vingtaine de salariés, la SAEM Euralille intervient dans le domaine de l'aménagement urbain de Lille et de son territoire métropolitain.

Le présent Contrat verra le maître d'ouvrage, ou client, désigné sous sa raison sociale « SAEM Euralille » et l'entreprise dont l'offre aura été retenue par « Le Fournisseur ».

**La remise d'une offre implique l'acceptation, par Le Fournisseur, de l'intégralité des clauses du présent document : Contrat, Règlement de Consultation, Cahier des Clauses Techniques.**

**La présentation d'un autre contrat établi par Le Fournisseur lui-même entraînera la nullité de son offre.**

### **Objet du présent Contrat :**

Renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille.

### **Maître d'ouvrage : SAEM Euralille**

SAEM Euralille  
Tour de Lille 18<sup>ème</sup> étage  
Boulevard de Turin  
59777 EURALILLE

La SAEM Euralille est représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Louis SUBILEAU qui est la personne responsable du Contrat désignée pour en suivre l'exécution.

Pour toutes les suites que comporte l'exécution du présent Contrat, la SAEM Euralille, maître d'ouvrage, est domiciliée à l'adresse ci-dessus.

**Fournisseur :**

Le Fournisseur partie au présent Contrat fait élection de domicile à l'adresse indiquée ci-dessous :

Raison sociale : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

.....

.....

Tél. fax : .....

Représenté par .....

.....

*(à remplir par Le Fournisseur avec nom et titre du représentant légal, signataire du présent Contrat)*

**Contenu des prestations :**

Le contenu contractuel de l'ensemble des prestations est décrit dans le présent Contrat ainsi que dans les documents qui y sont annexés : Règlement de Consultation et, Cahier des Clauses Techniques.

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille,
- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique.

**Délais de livraison :**

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille

La livraison complète de l'installation informatique devra être effectuée entre le lundi 23 juin et le vendredi 4 juillet 2008 au plus tard (installation complète en ordre de fonctionnement).

Le Fournisseur s'engage donc sur un délai de livraison complète de l'installation informatique à compter de jour de réception de la notification du contrat envoyé par la SAEM Euralille.

- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique

La formation sur site devra être effectuée entre le lundi 23 juin et le vendredi 4 juillet 2008 au plus tard.

### **Sanctions pécuniaires :**

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille

Tout retard constaté dans la livraison et mise en service de l'installation fera l'objet d'une astreinte contractuelle de trois cent (300) Euros par jour calendaire de retard.

- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique.

Tout retard constaté fera l'objet d'une astreinte contractuelle de trois cent (300) Euros par jour calendaire de retard.

### **Pièces constitutives du présent Contrat**

Paraphées sur chacune des pages, datées et signées par Le Fournisseur, les pièces constitutives du présent Contrat sont les suivantes :

#### Le présent Contrat

Le document devra être présenté sans rature, ni surcharge, complété par Le Fournisseur (raison sociale, adresse, prix, etc.).

#### Le dossier administratif des candidats

- Une déclaration sur l'honneur de ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir,
- Une déclaration sur l'honneur d'avoir satisfait à ses obligations fiscales et sociales, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation,
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L125-1 et, L125-3 du code du travail,
- Une déclaration sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5, L620-3 du code du travail,
- Le formulaire DC7 sera à fournir au plus tard le mercredi 11 juin 2008.

#### Le dossier professionnel des candidats

- Un extrait Kbis daté de moins de trois mois,
- Le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce,
- Des certificats de compétence professionnelle en cours de validité ou références équivalentes pour ce qui concerne le lot 2,
- Les moyens humains et matériels des candidats,
- Les références clients des moins de trois ans dans le domaine de l'appel d'offres et pour chacun des deux lots,
- Le chiffre d'affaires dans le domaine de l'appel d'offres des trois derniers exercices (2005, 2006, et 2007) pour chacun des deux lots.

### Le Cahier des Clauses Techniques

Le document devra être présenté sans rature, ni surcharge, paraphé sur chacune des pages puis daté et signé par Le Fournisseur.

### Le bordereau de prix

Daté et signé par Le Fournisseur, le document fera état de l'ensemble des prix unitaires.

### Le mémoire justificatif

### Une attestation d'assurance

**La présentation de l'intégralité des pièces par Le Fournisseur est obligatoire sous peine de nullité du présent Contrat.**

### **Durée du Contrat :**

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille

Livraison de l'installation informatique : Le Contrat de renouvellement et maintenance entre en vigueur et devient exécutoire le jour de la réception par le prestataire de la notification par la SAEM Euralille.

Le Contrat de renouvellement et de maintenance se termine le jour de la réception ou du recettage de l'installation (signature conjointe par la SAEM Euralille, son assistant à maîtrise d'ouvrage Altrasoft et, Le Fournisseur).

Prestations d'entretien et de maintenance : Le Contrat entre en vigueur et devient exécutoire le jour de la réception ou du recettage de l'installation (signature conjointe par la SAEM Euralille, son assistant à maîtrise d'ouvrage Altrasoft et, Le Fournisseur) et se termine cinq ans après la date d'entrée en vigueur.

- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique.

Le Contrat entre en vigueur et devient exécutoire le jour de la réception par Le Fournisseur de la notification par la SAEM Euralille.

Il se termine le jour d'achèvement de la formation des utilisateurs (signature conjointe par la SAEM Euralille, son assistant à maîtrise d'ouvrage Altrasoft et, Le Fournisseur).

### **Prix :**

Le prix du présent Contrat est établi selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille

Livraison de l'installation informatique :

.....€ HT,  
.....€ TVA,  
.....€ TTC.

*(sommes en chiffres et en lettres à remplir par Le Fournisseur)*

Prestations d'entretien et de maintenance :

.....€ HT,  
.....€ TVA,  
.....€ TTC.

*(sommes en chiffres et en lettres à remplir par Le Fournisseur)*

- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique.

.....€ HT,  
.....€ TVA,  
.....€ TTC.

*(sommes en chiffres et en lettres à remplir par Le Fournisseur)*

Le présent Contrat est traité à prix global forfaitaire sur la base du bordereau des prix obligatoirement présenté par Le Fournisseur qui y détaillera le prix chacune des prestations précisées ci-après.

Ce prix global sur la base du Bordereau des prix est réputé établi aux conditions économiques du mois de mai 2008. Le prix global est stipulé Hors Taxes.

Le prix concernant le lot 1 est réputé ferme et définitif à l'exception des honoraires relatifs aux prestations d'entretien du matériel qui seront révisables une fois par an, à la date anniversaire de la notification du Contrat, selon l'évolution de l'indice « Syntec », l'indice de base retenu étant l'indice du mois de mars 2008, soit 221,8. Le formule de révision est :

$$\text{Prix révisé} = \text{prix d'origine} \times \text{indice } n / 221,8$$

L'indice n étant le dernier indice connu à la date anniversaire de la notification.

**Modalités de règlement :**

Le présent Contrat ne prévoit aucun dispositif d'avance forfaitaire.

Les règlements seront effectués aux échéances suivantes :

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille

Sur présentation d'une facture, le règlement interviendra à trente jours à compter du jour de réception ou recettage de l'installation (document conjointement signé par la SAEM Euralille, son assistant à maîtrise d'ouvrage Altrasoft et, Le Fournisseur).

Sur présentation d'une facture, les honoraires relatifs aux prestations de maintenance seront payés à terme échu, à l'issue de chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la réception de la facture par la SAEM Euralille.

- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique.

Sur présentation d'une facture, le règlement interviendra à trente jours à compter du jour de réception de la formation (document conjointement signé par la SAEM Euralille, son assistant à maîtrise d'ouvrage Altrasoft et, Le Fournisseur).

Les règlements ne feront pas l'objet de retenue de garantie.

Les factures établies selon les modalités précisées ci-dessus seront adressées à la SAEM Euralille en un exemplaire original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier,
- N° de son compte bancaire ou postal tel qu'il est joint au présent Contrat,
- Prestations exécutées,
- Montant Hors Taxes et taux de TVA.

### **Confidentialité :**

Le Fournisseur s'engage à respecter toute obligation de réserve et de confidentialité en usage dans son domaine d'activité.

L'ensemble des documents du présent dossier, le Contrat, les documents qui pourront être échangés entre la SAEM Euralille et le prestataire sont confidentiels.

Tous les documents écrits remis par Le Fournisseur (notices, documents de formation, etc.) dans le cadre de sa mission restent la propriété de la SAEM Euralille.

**L'ensemble des données informatiques de la SAEM Euralille que Le Fournisseur pourra être amené à manipuler (migration lors de l'installation, sauvegardes, etc.) demeure la propriété de la SAEM Euralille et est strictement confidentiel.**

**La constatation d'une infraction à la présente clause entraînera automatiquement des poursuites pénales de la SAEM Euralille et/ou de ses ayants droit à l'encontre du Fournisseur contrevenant.**

### **Résiliation anticipée du contrat :**

La constatation, par la SAEM Euralille ou son assistant à maîtrise d'ouvrage Altrasoft (ou toute autre entreprise expressément désignée) de l'inobservation du présent Contrat par Le Fournisseur pourra en entraîner une résiliation anticipée sans dommages et intérêts au bénéfice dudit Fournisseur.

**Juridiction, différents, litiges :**

Les parties conviennent de tenter de régler les litiges pouvant survenir dans l'application du présent Contrat de façon amiable entre Monsieur le Directeur Général Délégué de la SAEM Euralille et le représentant légal du Fournisseur.

Les parties conviennent expressément qu'en cas de persistance de tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, la juridiction compétente sera le Tribunal de Commerce de Lille.

Lille, le

Le Maître d'ouvrage  
SAEM Euralille

Le Fournisseur

Le Directeur Général Délégué,  
Jean Louis SUBILEAU

\* \*  
\*



**RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE  
DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE  
DE LA SAEM EURALILLE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

# **RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE DE LA SAEM EURALILLE**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Organisme satellite de Lille Métropole Communauté Urbaine, la Société Anonyme d'Economie Mixte Euralille est reconnue pouvoir adjudicateur par l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 et son décret d'application 2005-1742 du 30 décembre 2005.

Conformément à la législation en vigueur et à ses procédures internes, la SAEM Euralille organise une consultation d'entreprises en vue de renouveler l'ensemble de son installation informatique.

Forte d'une vingtaine de salariés, la SAEM Euralille intervient dans le domaine de l'aménagement urbain de Lille et de son territoire métropolitain.

Le maître d'ouvrage ou client sera désigné sous sa raison sociale « SAEM Euralille », les candidats ayant remis une offre seront dénommés « Entreprise Candidates ».

**La remise d'une offre implique l'acceptation, par les Entreprises Candidates, de l'intégralité des clauses du présent document : Contrat, Règlement de Consultation, Cahier des Clauses Techniques.**

**La présentation d'un autre contrat établi par L'Entreprise Candidate elle-même entraînera la nullité de son offre.**

### **Objet de la consultation :**

Renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille.

### **Procédure de passation :**

La présente consultation n'est pas un marché public au regard du Code des Marchés publics, elle entre dans le cadre de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 et son décret d'application n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Cependant, l'attention des Entreprises Candidates est attirée sur trois aspects majeurs :

- La présentation d'une offre équivaut à l'acceptation pure et simple de l'ensemble des clauses de ce présent dossier : Contrat, Règlement de Consultation et Cahier des Clauses Techniques par les Entreprises Candidates.
- Les offres incomplètes (par exemple, impossibilité de lire un prix global, manque d'une pièce demandée aux points ci-après, etc.) ne seront pas prises en compte.
- Les prix des offres reçues par la SAEM Euralille sont réputés définitifs. Les Entreprises Candidates ne pourront pas « surenchérir » leur offres à la baisse (de prix) dans le but d'être retenu.

**Maître d'ouvrage : SAEM Euralille**

SAEM Euralille  
Tour de Lille 18<sup>ème</sup> étage  
Boulevard de Turin  
59777 EURALILLE

La SAEM Euralille est représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Louis SUBILEAU qui est la personne responsable du Contrat désignée pour en suivre l'exécution.

Pour toutes les suites que comporte l'exécution du présent Contrat, la SAEM Euralille, maître d'ouvrage, est domiciliée à l'adresse ci-dessus.

**Date limite de réception des offres :**

Les offres, exclusivement sous forme papier, sont à transmettre, sous pli cacheté envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard,

**le mercredi 4 juin 2008 à 16 heures** à :

Monsieur le Directeur Général Délégué  
SAEM Euralille  
Tour de Lille 18<sup>ème</sup> étage  
Boulevard de Turin  
59777 EURALILLE

Le pli porte l'indication de l'appel d'offres auquel il se rapporte sans mention permettant d'identifier l'Entreprise Candidate.

Tout pli comportant une mention permettant d'identifier une Entreprise Candidate entraînera la nullité de l'offre remise.

**Prix et conditions de règlement :**

Le prix des prestations sera précisé, dans le Contrat, par les Entreprises Candidates selon un bordereau de prix qu'elles auront établi.

**Contenu des prestations l'appel d'offres :**

- Lot 1 : renouvellement et maintenance de l'installation informatique de la SAEM Euralille,
- Lot 2 : formation par un organisme agréé des utilisateurs à la nouvelle installation informatique.

**Les Entreprises Candidates pourront, à leur choix, répondre à l'un des deux lots ou bien aux deux lots à la fois, le prix global étant alors détaillé pour chacun des deux lots.**

### **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de trois mois.

### **Modifications de détail au dossier de consultation :**

Le délai de réponse des Entreprises Candidates étant assez court, aucune modification au dossier ne sera donc apportée.

### **Retrait du dossier :**

Le dossier de consultation pourra être adressé aux Entreprises Candidates par retour de courrier, ou sur la base de demandes par télécopie (03.20.12.54.71), ou par e-mail.

Le présent dossier est aussi disponible sous format de fichier « pdf » sur le site Internet : <http://www.saem-auralille.fr> en page d'accueil. L'accès est gratuit.

### **Dossier administratif des Entreprises Candidates :**

Sous peine d'élimination, le dossier administratif des Entreprises Candidates devra obligatoirement comporter :

- Une déclaration sur l'honneur de ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir,
- Une déclaration sur l'honneur d'avoir satisfait à ses obligations fiscales et sociales, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation,
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L125-1 et, L125-3 du code du travail,
- Une déclaration sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5, L620-3 du code du travail,
- Le formulaire DC 7 sera à fournir au plus tard le mercredi 11 juin 2008.

### **Dossier professionnel des candidats :**

Sous peine d'élimination, le dossier professionnel des Entreprises Candidates devra obligatoirement comporter :

- Un extrait Kbis daté de moins de trois mois,
- Le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce,
- Des certificats de compétence professionnelle en cours de validité ou références équivalentes pour ce qui concerne le lot 2,
- Les moyens humains et matériels des candidats,

- Les références clients des moins de trois ans dans le domaine de l'appel d'offres et pour chacun des deux lots,
- Le chiffre d'affaires dans le domaine de l'appel d'offres des trois derniers exercices (2005, 2006, et 2007) pour chacun des deux lots.

**Les Entreprises Candidates faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ne sont pas admises.**

**Pièces constitutives du projet de contrat à remettre à la SAEM Euralille par les Entreprises Candidates :**

- Contrat rempli, daté, paraphé et signé,
- Dossier administratif (cf. ci-dessus),
- Dossier professionnel (cf. ci-dessus),
- Cahier des Clauses Techniques,
- Bordereau de prix,
- Mémoire justificatif,
- Attestation d'assurance.

**Modalités du choix :**

La SAEM Euralille choisira l'offre la plus intéressante selon les critères de sélection suivants, dans l'ordre décroissant :

- Le prix global,
- La qualité du matériel et des logiciels proposés,
- La valeur technique et les références clients des soumissionnaires dans le domaine de l'appel d'offres,
- La capacité à tenir les délais pour chacun des deux lots.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, ou d'un prix forfaitaire, dans l'offre du concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois si l'Entreprise Candidate concernée est susceptible d'être retenue, elle sera invitée à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec son offre ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Description des prestations :**

Les prestations relatives à la présente consultation sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques.

Les Entreprises Candidates produiront un mémoire justificatif décrivant les moyens, méthodes et procédures qu'elles s'engagent à adopter pour la réalisation des missions. Il constitue l'engagement contractuel du Fournisseur au Contrat.

### **Cas des éventuels co-traitants et/ou sous-traitants :**

La présente consultation exclut la possibilité, aux Entreprises Candidates, de présenter une offre avec des co-traitants et/ ou des sous-traitants sous peine de nullité de cette dernière.

### **Notification et information :**

La SAEM Euralille notifiera, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de contracter avec l'Entreprise Candidate (devenant ainsi « Le Fournisseur » au Contrat) qui aura été retenue.

Elle communiquera par le même mode sa décision de rejet aux Entreprises Candidates dont l'offre n'aura pas été retenue.

### **Renseignements complémentaires :**

Les demandes de renseignements devront parvenir, au plus tard, le mercredi 28 mai 2008 à 16 heures. Une réponse sera alors adressée sous 24 heures au candidat.

#### **Renseignements techniques :**

Altrasoft – M. Denis DAULL, Directeur Général, 1-3 rue du 19 janvier, 92380 GARCHES –  
Tel : 01 47 10 95 01 - Fax : 01.47.10.95.19 – e-mail : denis.daull@altrasoft.fr

#### **Renseignements administratifs:**

SAEM Euralille – M. Thierry ROY, Directeur Administratif et Financier, Tour de Lille, 18<sup>ème</sup>  
étage, boulevard de Turin, 59777 EURALILLE – Tel : 03.20.12.54.70 – Fax : 03.20.12.54.71  
– e-mail : t.roy@saem-euralille.fr

\* \*

\*



**RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE  
DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE  
DE LA SAEM EURALILLE**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**

# RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE DE L'INSTALLATION INFORMATIQUE DE LA SAEM EURALILLE

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

### **1. ETAT DES LIEUX**

---

La SAEM Euralille dispose aujourd'hui d'une demi-baie Compaq qui accueille une baie de brassage, un serveur Compaq Proliant sous Windows 2000 (qui héberge aussi la messagerie Exchange 2000) ainsi qu'un support de stockage de type Nas de Quantum de 180 Go.

Le parc de stations de travail est composé de 18 PC de type Compaq PIII-500 sous Windows 2000 disposant de la suite bureautique Office 2000 ainsi que deux PC type CAO/DAO.

Par ailleurs, le FAI Ornis fournit un accès Internet 512 kbit/s, protégé par un firewall et un antivirus.

Le serveur de fichier est protégé par l'antivirus Inoculate IT. Les sauvegardes quotidiennes sont gérées sur place sur support DLT sous brightstore de CA et vérifiées par le Directeur Administratif et Financier.

La SAEM souhaite conserver les imprimantes suivantes :

- 2 imprimantes personnelles laser N/B 2 bacs type 2100TN,
- 1 imprimante partagée laser N/B 1 bac type 4050T,
- 1 imprimante réseau laser N/B 2 bacs type HP 8000N.

Le remplacement de son copieur scanner couleur type Minolta CF2002 fait l'objet d'un appel d'offre séparé, mais devra être rattaché au réseau.

Par ailleurs, les données de la société sont stockées :

- Sur le serveur Compaq Proliant pour la messagerie – environ 12 Go,
- Sur le support de stockage NAS de Quantum – environ 70 Go.

Les archives - plans et images - sont aujourd'hui stockées sur le disque dur du chargé d'études et sur une vingtaine de CDRom. Elles représentent environ 700Go.

La disponibilité des applications doit être assurée avec une interruption de service de 4 heures ouvrées ; les matériels renouvelés doivent permettre un quasi doublement des données sur un horizon à 7/8 ans.

## 2. CONFIGURATION DEMANDEE

---

La SAEM Euralille souhaite faire appel à des constructeurs reconnus.

### 2.1 SERVEURS (LOT 1) :

Compte tenu de ces éléments, Le Fournisseur devra proposer les matériels dont l'architecture est basée sur un environnement 32 bit et Vista, avec un serveur d'infrastructure AD et exchange, un serveur de fichier et un serveur d'archivage.

Les sauvegardes hors site devront faire l'objet d'un script pour un transfert hebdomadaire vers un disque dur externe (300Go).

La demi-baie actuelle sera conservée pour accueillir les 3 serveurs ci-dessus mentionnés qui seront munis d'un clavier, d'une souris et un écran plat 19'.

Désignation	Quantité
<b>Serveur de messagerie :</b>	1
Serveur type HP ProLiant DL360 G5 Intel® Xeon® 5160 (3.0 GHz/1333 MHz- 2 Mo double cœur) 4 Go, 1U, RAID 5	
Disque SAS type HP de 146 Go - 10K tpm - SFF 2,5" hot-plug universel	2
5 ans maintenance sur site 4 h, 13 x 5	1
Licence Microsoft Windows Server 2003 R2 Standard Edition versions françaises	1
<b>Serveur de fichier :</b>	1
Serveur type HP ProLiant DL360 G5 Intel® Xeon® 5160 (3.0 GHz/1333 MHz- 2 Mo double coeur) 4Go, 1U, RAID 5	
Disque SAS type HP de 300 Go - 10K tpm - SFF 2,5" hot-plug universel	8
5 ans maintenance sur site 4 h, 13 x 5	1
Licence Microsoft Windows Server 2003 R2 Standard Edition versions françaises	1
<b>Unité de stockage NAS :</b>	1
Solution rackable de 2To, RAID 5, 2U, avec backup intégré différentiel depuis le réseau à 7200tpm et disposant de 3 ports USB multifonctions : lecture, écriture, sauvegarde	
5 ans de garantie	1

Aux serveurs s'ajoutent un switch KVM, un clavier, une souris et un écran plat 19'.

## **2.2 PARC (LOT 1) :**

Le Fournisseur devra fournir les matériels suivants :

1 PC portable avec écran de 17 pouces

- Processeur DualCore à 2GHz
- Carte Mère évolutive (2Go RAM)
- Carte graphique à 256Mb
- 300Go de disque dur mini à 5 400 tpm, (7 200 tpm recommandé)
- Graveur DVD
- Extension garantie 5 ans sur site "J+1"
- Windows Vista Professionnel
- Carte Réseau

11 PC Desktop micro-tour avec clavier, souris et écran plat 19'

- Processeur DualCore à 2GHz
- Carte Mère évolutive (3x1Go RAM)
- Carte graphique à 128Mb
- 160Go de disque dur mini à 7 200 tpm
- Graveur DVD
- Extension garantie 5 ans sur site "J+1"
- Windows Vista Professionnel
- Carte Réseau

7 PC Desktop micro-tour avec clavier, souris et écran plat 19'

- Processeur DualCore à 2GHz
- Carte Mère évolutive (2x2Go RAM)
- Carte graphique à 256Mb
- 160Go de disque dur mini à 7 200 tpm
- Carte Vidéo type « Matrox »
- Graveur DVD
- Extension garantie 5 ans sur site "J+1"
- Windows Vista Professionnel
- Carte Réseau

3 PC Desktop micro-tour avec clavier, souris et 2 écrans plats (par poste)

- Processeur DualCore à 2GHz
- Carte Mère évolutive (2x2Go RAM)
- Carte graphique additionnelle de 512Mb avec double sortie vidéo (VGA et/ou DVI) pour gérer 2 écrans plats de 22"
- 160Go de disque dur mini à 7 200 tpm
- Graveur DVD
- Extension garantie 5 ans sur site "J+1"
- Windows Vista Professionnel
- Carte Réseau

**Les PC fixes ainsi que le PC portable seront issus du même constructeur.**

**Idéalement, les serveurs et l'ensemble des postes seront issus du même constructeur.**

Autres Matériels :

- 2 switch giga 24 ports rackable chaînés
- 4 disques durs externes de 300Go

Logiciels à fournir et installer (compatibles Vista):

- 22 licences Office Standard 2007
- 22 licences Exchange 2007
- CAL Windows nécessaires
- 22 licences anti-virus pour poste client
- 22 Adobe Acrobat reader & creator
- 22 Winzip 11.1, Google earth, Sketchup, Quicktime, Adobe Flash Player, Windows media player
- 11 logiciels "viewer" Autocad
- 5 licences MS Projet
- 1 pack Adobe Web Premium
- 3 packs Adobe Design Premium
- 3 Autocad LT09
- 3 dictionnaires « nouveau Petit Robert »
- 4 ACD See v10
- 1 logiciel de sauvegarde avec Agent *Exchange 2007*

## **2.3 PRESTATION DE SERVICE (LOT 1) :**

Le Fournisseur devra procéder à l'installation des serveurs, postes de travail et autres matériels bureautiques dans le respect du plan d'adressage IP existant. L'intervention comprend :

- La sauvegarde des données, des profils utilisateurs et des paramètres
- L'installation des différents composants logiciels sur les machines et leur connexion au réseau
- Le transfert des données existantes (280Go + 500Go sur DVD) sur le serveur de stockage et le paramétrage du NAS d'archivage en fonction de la politique de sauvegarde (sauvegarde incrémentielle du lundi au vendredi, sauvegarde totale le dimanche, sauvegarde externe vers un disque dur) et les tests de fonctionnement
- Le transfert des données et paramétrage sur les machines bureautiques
- L'installation et le paramétrage de l'anti-virus sur chaque poste de travail
- La connexion des imprimantes, fax et photocopieur, au réseau et les tests
- La mise à jour du serveur de messagerie d'Exchange 2000 en Exchange 2007
- La sécurisation du serveur de messagerie (raccordement au réseau, mise en place et test de la sauvegarde).

## **2.4 FORMATION (LOT 2) :**

Le Fournisseur devra procéder à la formation des utilisateurs à leur nouvel environnement bureautique.

Cette formation sur site aura lieu sous forme de quatre sessions d'une demi-journée (3 h 30) à raison d'une session par groupe de quatre personnes.

La formation permettra aux utilisateurs la prise en main des machines :

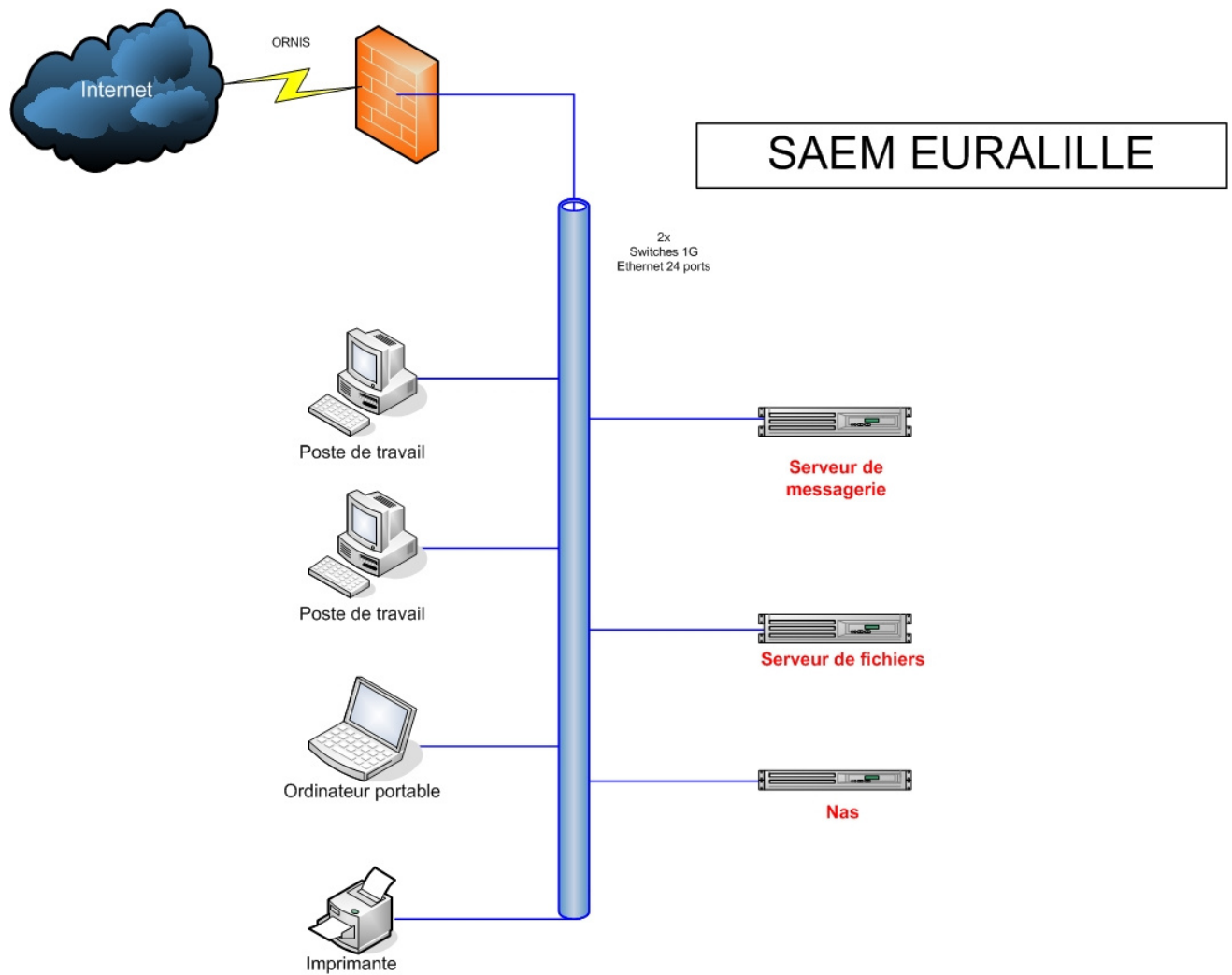
- Vista : connexion au réseau, copie ou déplacements de fichiers, etc,
- Outlook : messagerie et gestion des agendas, droits d'accès en lecture (et/ou modification) à d'autres comptes utilisateurs,
- Word et Excel : prise en main, fonctions de base, adaptation aux changements de présentation entre la licence 2000 et la licence 2007, nouvelles fonctions, etc.

Par ailleurs, une formation sur site d'une demi-journée (3 h 30) sera dispensée à l'administrateur du réseau ainsi qu'à un autre salarié de la SAEM Euralille :

- Windows et Exchange : gestion système, création de comptes utilisateurs,
- Sauvegardes : utilisation de l'utilitaire, contrôle des sauvegardes quotidiennes,
- Antivirus : vérification des mises à jour régulières.

Doté de toutes les certifications nécessaires en matière de formation, le Fournisseur sera organisme agréé permettant l'éligibilité de la formation aux dispositifs de formation professionnelle continue.

### 3. DIAGRAMME DE L'ARCHITECTURE



\* \*  
\*